


Envoyé en préfecture le 28/01/2025

Reçu en préfecture le 28/01/2025

Publié le

ID : 089-218900694-20250127-0003_2025-DE

S'LO

Mairie de CHAILLEY Y O N N E 		DELIBERATION 0003 / 2025	Objet : RESSOURCES HUMAINES
		Séance du 27/01/2025	Tableau des effectifs
MEMBRES CONSEIL			Etaient présent : Messieurs Philippe GUINET-BAUDIN, Maire, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Adjoint, Philippe FERLET, Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Mesdames Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE Etaient absents excusés : M. Hervé CYGANKO pouvoir à M. Guinet-Baudin, Mme Ismérie BRUNAT pouvoir à M. Boquant, M. Patrice DOYEN pouvoir à M. Renault, Mme Nathalie LAMBERT, Mme Viviane ROUSSEL Secrétaire de séance : M. Stéphane BOQUANT
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	14	9+3	
DATE DE CONVOCATION 22/01/2025			
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification du 28 JAN. 2025			

Visa :

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

*Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

*Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

*Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,

*Vu la délibération n° 0007-24 du 27 Février 2024 portant tableau des effectifs des emplois permanents

Considérant le besoin de la commune de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour

Exposé :

Considérant que le conseil municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la commune préalablement à l'adoption du budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Approuve le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité, à compter de ce jour comme suit :

Emploi	Date création poste	Catégorie	TC ou TNC Durée temps trav.	Nb de poste ouvert	Si pourvu
Filière administrative					
Rédacteur	27.01.25	B	TC	1	

Envoyé en préfecture le 28/01/2025

Reçu en préfecture le 28/01/2025

Publié le

ID : 089-218900694-20250127-0003_2025-DE

S'LO

Adjoint administratif principal de 1 ^{er} classe	22 06/22 12 04 2017	C	TC	1 1	o
Adjoint administratif principal 2 ^{er} cl	??	C	TC		
Secrétaire générale de mairie	27022024	B	TC	2	o
Filière technique					
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{er} classe		C	TC	1	o
Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe	12 04 2017	C	TC	1	o
«	06 22	C	27/35 ^e (0.74)	1	o
«	06 22	C	31.3/35 ^e (0.90)	1	o
«	06 22	C	24.32/35 ^e (0.69)	1	
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	12042017 Avant 98	C	15/35 ^e (0.43)	1	o
Adjoint technique	12 04 2017		TC	2	n
Adjoint technique	12042017		25/35	3	o
Adjoint technique	12042017		26/35ez	1	
Adjoint technique	30 05 2007 27092010		27/35 ^e	1 1	
Adjoint technique	16072007		27/35	1	
Adjoint technique	24062003		20/35e	1	
Adjoint technique	(27/1/25)		20/35	1	
Adjoint technique	(27/1/25)		25/35 ^e	2	
Filière patrimoine					
Adjoint technique en charge de la bibliothèque	19 11 2007		15/35e	1	o
Adjoint en charge agence postale	30 08 2007		17/35e	1	o

Les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés seront inscrits au budget principal

M. le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Vu, Fait et délibéré, les jour et an que dessus ont

Signé tous les membres présents

Le maire

Philippe GUINET BAUDIN

